



*République Française*

*Ville de Clamecy*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 4 novembre 2022 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 27 octobre 2022.

**Étaient présents** : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DIMPRES, et M. BOICHE avait donné respectivement procuration à M. MAGNIEN, Mme CIUDAD-KADI, Mme DUQUE, Mme FAULE.

**Étaient excusés** : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. DEDIANNE Mickaël.

**Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION**

\*\*\*\*\*

**N° 2022-139 : RÉGIE DE DROITS DES PLACES : AJOUT D'UN TARIF**

Vu la délibération 2022-064 du 27 avril 2022 fixant le tarif des droits de place s'agissant des cirques ;

Vu la délibération 2022-122 du 15 septembre 2022 mettant à jour les tarifs des droits de terrasse ;

Vu l'arrêté 2021-386 en date du 11 août 2021 instituant une régie de recettes relative aux droits de place ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 octobre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des tarifs concernant la consommation de fluides liée à l'occupation temporaire du domaine public ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'ajout de deux nouveaux tarifs à la régie des droits de place, comme suit :
  - 0,0865 € HT / kWh + taxes applicables (20%)
  - 3,03 € / m3 + taxes applicables (5,5%)

Suivent les signatures.